

## 2 JUIN 2022 : PREMIERS RÉSULTATS PARCOURSUP... ET APRÈS ?

*À l'attention des parents d'élèves de Terminale*

Les premiers résultats de la **procédure Parcoursup** ont été communiqués jeudi 2 juin 2022. Beaucoup d'élèves ont déjà eu des propositions d'admission, mais **pas forcément dans leur formation préférée**. Ils sont parfois classés dans cette formation à un rang laissant à première vue peu d'espoir. D'autres élèves n'ont que des vœux en attente. Malheureusement, certains se sont vu refuser tous leurs vœux.

Pour vous aider à mieux le déroulement de la procédure Parcoursup à partir de maintenant, nous vous proposons ce court questions/réponses.

### ✗ Tous mes vœux ont été refusés

Une **commission spécialisée** a été mise en place dans chaque rectorat : la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES). Son rôle est de **vous faire des propositions alternatives** basées sur les informations renseignées dans la rubrique "ma préférence" (d'où l'importance de bien renseigner cette rubrique), lors de la phase de formulation des vœux.

**Cette commission ne se saisira pas elle-même.** Vous devrez en faire la demande, à partir du 3 Juin 2022, via la rubrique "Contact" de Parcoursup en choisissant l'onglet "CAES".

### ⚖️ Un ou plusieurs de mes vœux ont été acceptés

**Vous avez accepté un vœu au plus tard le 7 juin** (on ne peut pas dire oui à plus d'un vœu à la fois) et pour confirmer vos vœux en attente. N'oubliez pas **d'aller jusqu'au bout du processus pour valider vos choix** !

Après cette phase d'ouverture, vous ne disposerez que de 3 jours pour accepter ou refuser une nouvelle proposition.

## Un ou plusieurs de mes vœux sont en attente

---

**Armez-vous de patience** car vous ne remonterez dans le classement que si des élèves à qui la formation a été proposée ont refusé la proposition. La progression est souvent lente et **il n'est pas inhabituel d'attendre jusqu'à mi-juillet, voire après les vacances d'été pour obtenir une réponse positive.**

## Comment évaluer mes chances d'obtenir une proposition d'admission dans une formation ?

---

Depuis l'ouverture de Parcoursup, vous avez accès à votre classement dans chacune des formations pour lesquelles votre vœux est en attente. En comparant le **classement que vous aviez le jour de l'ouverture** au « classement du dernier élève admis dans la formation l'an dernier », vous pouvez avoir une première tendance.

Mais, outre le fait que tout ne se passe pas exactement de la même façon d'une année sur l'autre, il faut savoir que ce « **classement du dernier élève admis** dans la formation l'an dernier » est le classement du dernier élève admis dans la formation l'an dernier en ne tenant pas compte des élèves admis après la mi-juillet. **Il ne faut donc pas vous dire que tout est perdu si le « classement du dernier admis l'an dernier » est meilleur que celui que vous aviez le 2 juin et maintenir tout de même vos vœux. Il est fréquent que les établissements parcourent leur liste d'attente en entier. Dans ce cas, les candidats les plus patients seront récompensés.**

## Que se passe-t-il après la mi-juillet ?

---

Le processus d'envoi des propositions d'admission aux élèves n'ayant pas quitté Parcoursup se poursuit. Comme une grande majorité des élèves aura donné un « oui définitif » (en toute connaissance de cause ou par **méconnaissance de la possibilité de poursuivre la procédure après la mi-juillet**), le classement des élèves restés dans la procédure va connaître une avancée plus rapide. **Il y a une prime aux élèves qui ont le plus de patience.**



**Attention!** Nous ne sommes pas en train de dire que les élèves restant jusqu'à la rentrée dans Parcoursup obtiendront forcément le vœu de leur choix. En revanche, **si un élève est en attente pour une formation** qui lui tient particulièrement à cœur, **il a tout intérêt à attendre au-delà de la mi-juillet.**

### **Que se passe-t-il quand j'accepte une formation ?**

---

Si vous aviez déjà accepté une autre formation, celle-ci va passer au statut « **refusée** ». Vous pouvez [maintenir les vœux en attente](#).

**Vous ne pouvez pas perdre une place** dans une formation à laquelle vous avez dit **oui**. Ce qui équivaut en quelque sorte à une pré-inscription.

### **La procédure complémentaire, qu'est-ce que c'est ?**

---

Cette procédure **permet aux élèves qui ne sont pas satisfaits** (pour diverses raisons) des résultats obtenus dans la phase principale ou qui n'ont pas participé à la première phase (pour diverses raisons) **de formuler 10 vœux dans des formations qui proposent des places en phase complémentaire.**

La phase complémentaire débutera cette année **le 23 juin.**

Une [carte interactive des formations](#) vous permettra de voir dans Parcoursup **où il y a des places pour candidater** (en formation initiale ou en apprentissage). Cette carte va bouger entre le 23 juin et le 16 septembre, car une formation ne propose de places en phase complémentaire que lorsqu'elle a obtenu une réponse de tous les élèves qu'elle avait classés pour la phase principale et si elle n'a pas « fait le plein ».

⇒ **La procédure complémentaire n'est donc pas à négliger !**

## ✓ Que se passe-t-il lorsque j'accepte définitivement une formation ?

---

Tous les autres vœux passent au statut « **refusé** ». Vous recevrez alors un email vous indiquant que vous devez vous inscrire directement auprès de l'établissement. Celui-ci vous enverra le dossier à remplir.

## Que se passe-t-il si je reçois une proposition de formation que j'accepte définitivement alors que l'établissement est déjà **fermé** pour l'été ?

---

Vous **envoyez votre dossier d'inscription par courrier**. Il sera traité à la réouverture de l'établissement fin août. Il est fort probable que **vous ne receviez pas d'accusé de réception** (puisque l'administration de l'établissement est en congés). C'est une situation peu confortable, mais nous n'avons pas entendu parler de proposition alternative. Il est à noter qu'en cas d'acceptation définitive d'une proposition qui vous est faite, la formation d'accueil est tenue de vous compter dans son effectif.

## À noter :

---

Dans la fiche d'une formation, vous trouverez **les coordonnées des personnes auxquelles vous pouvez poser des questions** pendant la procédure.

Le site <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/parcoursupdata/?disjunctive.fili> fournit un ensemble de données sur chacune des formations accessibles via Parcoursup en 2021. On y voit notamment si l'établissement a fait des propositions en phase complémentaire.